INFOCOMMUNE
Saint-Léger
en Gaume
AVRIL 2017
N° 125



Ecoles participantes en 2016-2017

Ecole Fondamentale Libre de Saint Mard, Ecole Fondamentale Libre de Ethe, Institut de la Sainte Famille, Institut des Arts et Métiers de Florenville, Athénée Royal Nestor Outer, Ecole communale de Ruette-Grand-court, Ecole Provinciale du Nouvel Horizon de Ethe, Ecole Fondamentale autonome Ethe-Belmont, Ecole Fondamentale de l'Athénée Royal Nestor Outer, Ecole communale de Saint-Léger, Ecole communale de Meix-le-Tige, Ecole Libre de Sainte-Marie-sur-Semois, Ecole communale d'Etalle, Ecole de la Communauté Française d'Etalle, Ecole communale de Meix-devant-Virton, Ecole Libre de Lamorteau « Le petite Cigale », Ecole Fondamentale de la Communauté Française de Musson "Des deux Rives", Ecole Libre Saint-Pierre de Signeulx, Ecole Libre Saint-Pierre de Musay-la-Ville, Ecole communale de Musay-la-Ville

SOMMAIRE

- Le mot du Bourgmestre
- Vie communale
- Environnement
- Vie sociale
- Vie culturelle
- Vie sportive
- Vie touristique
- Petite enfance, jeunesse et enseignement
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodégarienne

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL







MT Toiture
Couverture, charpente, zinguerie

Mickaël Tasiaux

6 rue de France
6747 Saint-Léger

0491/457005
mt.toiture@hotmail.be

Chauffage
Sanitaire
Energies renouvelables
JOSY GONRY SPRL
Rue des Paquis, 25c
6769 HOUDRIGNY
Tél. 063/57 96 44
Fax 063/57 16 07
ets.gonry@skynet.be
www.josygonry.be

KÉVIN BILOCQ
TERRASSEMENT - NIVELLEMENT - AMÉNAGEMENT
+32 497 94 27 19
info@kevinbilocq.be
www.kevinbilocq.be
Châtillon

Optique Goffinet
Saint-Léger
Tél. 063/23 92 21
Heures d'ouverture :
Lundi de 14h à 19h
Mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h
Samedi de 9h à 12h
Egalement sur RDV

Poncelet Assurances
Assurances - Prêts - Financements
Agréé F.S.M.A. : 013980 A N° entreprise : 0426213842
Rue du 5 Septembre, 29
6747 Saint-Léger
Tél. : 063/23 93 44
Web : http://013980.brokerweb.be
E-mail : poncelet.luc@portima.be
Bureau ouvert du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Sauf le mercredi après-midi sur rendez-vous et fermé le jeudi après-midi

SPRL GARAGE DU CENTRE
14, RUE D'ARLON - 6747 SAINT-LEGER
Tél et fax : 063 23 96 47
Vente et réparation toutes marques
Partenaire du Groupe Crucifix
CITROËN

COIFFURE Création
Fabiola Weiler
Spécialiste du cheveu et du cuir chevelu
Dames - Hommes
Enfants
Nous allons vous chercher et nous vous ramenons si vous le souhaitez lors de la prise de RDV.
+ Service à domicile
SALON CLIMATISÉ EN ÉTÉ
WIFI GRATUIT
du mardi au vendredi de 8h30 à 18h non stop
le samedi de 8h30 à 16h non stop
+ horaires spéciaux sur rendez-vous
063 21 76 41
0478 81 50 72
Rue du Pachy, 1
6747 CHATILLON

Regifo Edition
Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition
rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76
Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce trimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés. Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !
info@regifo.be
www.regifo.be
Votre conseiller en communication,
Mr Roland CROSSET se fera un plaisir de vous rencontrer.
087/26 78 86

Table des matières

Le Mot du Bourgmestre 3

Vie communale

Heures d'ouverture de la Maison Communale 4
Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif 4
Infos du Service Population : extraits de casier judiciaire 4
Les beaux jours arrivent... 4
Journée des déclarations d'Impôts 5
Accueil des nouveaux arrivants 5
Organisation d'une manifestation ? 5
Noces d'or, de diamant et palissandre 5
ODR St Léger : bilan du PCDR 5

Environnement

Les infos de l'AIVE 6
Du bois durable dans vos jardins 6
Embellissement de notre commune 7
Ecoles propres, on participe ! 7

Vie sociale

Soutien à l'investissement en matière d'accueil de la petite enfance 8
Un léodégarien primé : Thierry Adam 9
Dépistage de la rétinopathie diabétique 9
Faites appel au taxi social 12
Service de brico-dépannage 12
ORES : visualisez les pannes et interruptions planifiées 12
Clixxs 13
Don d'organes 13
Voiture partagée 14

Vie sportive

Une belle performance pour le cub de karaté 14
Aïkido 15
Meix-Le-Tige coiffe les lauriers en P2 Dames 15

Vie touristique

Journées Wallonnes de l'Eau 15
Journées du Patrimoine 16
Et si nous parlions RAVeL ? 16
Location de vélos à assistance électrique 17
Ouverture de la saison estivale au Lac de Conchibois 17

Petite enfance, jeunesse et enseignement

Plaine d'été 18
Animations intergénérationnelles 18
Stage Foot été 22
Stages été : ateliers ArtLigue 22

Nos joies, nos peines 22

Chronique léodégarienne 22

Saint-Léger en Gaume

LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Léodégariens,

Vous n'avez pas été sans remarquer que de gros travaux sont effectués sur le réseau d'égouttage du village de Saint-Léger. Il m'a semblé intéressant de vous en expliquer les raisons.

L'étude endoscopique que nous avions réalisée sur celui-ci et les gros orages de ces dernières années ont fait ressortir qu'il existait plusieurs endroits à problèmes dans le village. Nous avons prévu de les corriger lors de cet important chantier.

Pour connecter notre réseau d'égouttage à la station d'épuration, la topographie de notre village nécessite la pose de plusieurs collecteurs, de trois chambres de refoulement afin de passer sous le Ton là où cela est nécessaire, et de onze déversoirs d'orage.

Notre réseau d'égouttage comptait plusieurs siphons pour passer sous le Ton et sous le ruisseau de Wachet. Ils étaient source de problèmes. Ils sont supprimés. Nous en profitons également pour remplacer des conduites d'eau vétustes.

En collaboration avec le MET à la rue de Virton, nous terminerons la rénovation de la traversée de Saint-Léger, postposée en prévision du chantier actuel.

Ces travaux sont menés en parallèle avec la construction de la station d'épuration.

Ils devraient être terminés pour la fin de l'année. Le Ton, les ruisseaux de Wachet et de La Demoiselle seront alors préservés de tout rejet d'eaux usées.

Le coût de ces travaux, hors station d'épuration, se monte à 2.500.000 €.

20 % de ce montant est à charge de notre commune. Le solde est financé par la société publique de gestion de l'eau (SPGE).

Je vous remercie de votre attention et je souhaite d'ores et déjà de très bonnes vacances.

Votre Bourgmestre,
Alain RONGVAUX



Heures d'ouverture de la Maison Communale

	8H	9H	10H	11H	12H	13H	14H	15H	16H	17H	18H	19H
LUNDI		FERME	FERME	FERME				OUVERT	OUVERT			
MARDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
MERCREDI		FERME	FERME	FERME				OUVERT	OUVERT			
JEUDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
VENDREDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT				OUVERT	OUVERT			
SAMEDI		OUVERT	OUVERT	OUVERT								
DIMANCHE												

Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
B-6747 SAINT-LEGER

Tél : +32 (0)63/23.92.94
Fax : +32 (0)63/23.95.82

www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.be

Réservations des salles et de la cafétéria du complexe sportif

Vous souhaitez réserver les salles ou la cafétéria du complexe sportif ?

Pour réserver ou modifier une location, veuillez contacter, par téléphone du lundi au vendredi, de 13h00 à 16h00 ou par e-mail :

- Madame Mélissa SCHUMACKER - 063/23.92.94 – **melissa.schumacker@publilink.be**
- Monsieur Daniel TOUSSAINT - 063/58 99 22 - 063/23 92 94 - **daniel.toussaint@publilink.be**.

Heures d'ouverture de la cafétéria :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de 21h à 23h	de 21h30 à 24h	de 21h à 23h	de 19h à 23h30	de 19h30 à 24h

Infos du Service Population : extraits de casier judiciaire

La mise en service du Casier Judiciaire Central réorganise la délivrance des extraits de casier judiciaire (anciennement certificats de bonne vie et mœurs), ils sont toujours délivrés par la commune de résidence mais leur contenu est désormais sous la responsabilité du Casier Judiciaire Central.

Il se peut que vous n'obteniez pas votre extrait le jour de la demande, celui-ci requérant la signature du Bourgmestre. D'autant plus s'il s'agit d'un modèle 2 (délivré dans le cadre d'une fonction en relation avec des mineurs d'âge), où là, un avis doit être demandé à la police avant la délivrance dudit document.

Nous vous demandons dès lors de bien vouloir les commander, si possible, plusieurs jours à l'avance, soit en téléphonant au bureau communal (063/23.92.94), soit par mail (**danielle.bouvy@publilink.be** ou **gwenaelle.poncelet@publilink.be**) en précisant l'activité pour laquelle il vous le faut (si emploi, bien préciser dans quel domaine, ex. : enseignement, comptabilité, sécurité,…).

Les beaux jours arrivent… Pour mieux vivre ensemble

Le printemps est de retour et avec lui, espérons-le, les journées ensoleillées !

Le moment des balades agréables avec Toutou et de ressortir les tondeuses pour l'entretien des pelouses qui se remettent à pousser après ce rude hiver…

Afin d'éviter tout désagrément causé par Médor ou par le bruit des tondeuses, voici quelques lignes tirées du Règlement général de police qui vous remémoreront vos droits et devoirs quant à la salubrité et la quiétude des lieux publics :

Article 3.2.3.

Nonobstant les dispositions contenues aux articles 3.2.1 et 3.2.2, il est interdit sur tout le territoire de la Commune, sauf autorisation préalable et écrite du Bourgmestre :



1. *de procéder sur la voie publique à la mise au point bruyante d'engins à moteurs quelle qu'en soit leur puissance.*
2. *d'utiliser des tondeuses à gazon, tronçonneuses et scies circulaires ou autres engins bruyants en semaine entre 21 heures et 8 heures. Les dimanches et jours fériés, l'usage de ces engins est interdit. Les fermiers utilisateurs d'engins agricoles et les services d'utilité publique ne sont pas visés par la présente disposition.*

Article 5.1.6.

Il est interdit au détenteur d'un animal de circuler avec celui-ci sur l'espace public sans prendre les précautions nécessaires pour l'empêcher de porter atteinte à la commodité de passage, à la salubrité et à la sécurité publiques.

Article 5.1.7.

Le port de la laisse est obligatoire pour tous les chiens, dans tout lieu, privé ou public, accessible au public. Le maître doit pouvoir en toutes circonstances maîtriser son animal.



Article 5.1.18.

Tout propriétaire ou détenteur d'animaux est tenu :

- *de les empêcher de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs… ;*
- *au nettoyage des déjections laissées par son animal sur l'espace public.*

Les contrevenants sont tenus de remettre sans délai les lieux souillés en état de propreté, sans préjudice des poursuites dont ils peuvent faire l'objet.

N'hésitez pas à consulter l'entièreté du règlement général de police sur le site internet de la commune : www.saint-leger.be > administration > Règlements communaux > Règlement Général de Police

Journée des déclarations d'impôts

Comme tous les ans, une séance d'aide au remplissage des déclarations d'impôts est organisée.

Celle-ci se déroulera le **samedi 10 juin, de 8h30 à 16h30 au 1er étage de l'Administration communale**.

Vous pourrez y accéder par l'ascenseur de la bibliothèque.

Accueil des nouveaux arrivants

Le vendredi 10 mars dernier, au soir, le Collège communal a accueilli les nouveaux arrivants.
Une trentaine de personnes étaient présentes.
Tous ont écouté avec attention la présentation de notre belle commune !

Le verre de l'amitié a été servi dans les locaux de la bibliothèque.

Un moment agréable pour les petits, comme pour les grands !







Vous organisez une manifestation ? Ceci vous concerne !

Lors de l'organisation d'évènements, **quels qu'ils soient**, il est demandé, par la police, la Zone de Secours Sud-Luxembourg, le SPF - Santé Publique et la Protection Civile, de **compléter un dossier sécurité** afin de pallier aux éventuels risques liés à ces manifestations.

Celui-ci est disponible sur simple demande à l'Administration communale soit par mail : **melissa.schumacker@publilink.be** ou par téléphone au 063/23.92.94.

Une fois celui-ci dûment complété, il est à remettre à l'Administration communale et ce, **60 jours avant la date de la manifestation**.

Il en va du bon déroulement de votre manifestation !

Noces d'or, de diamant et palissandre



Le 28 mai prochain, au complexe sportif, Le Bourgmestre et les membres du Conseil mettront à l'honneur nos jubilaires à l'occasion de leurs anniversaires de mariage.



ODR Saint-Léger - Bilan sur l'état d'avancement du PCDR

Il y a un an, toute la population de la commune était invitée à venir s'exprimer. Vous êtes nombreux à vous être déplacés pour dresser la liste des atouts et faiblesses liés à la vie dans la commune et pour formuler diverses attentes. Tout ce travail prend maintenant forme !

La CLDR (Commission Locale de Développement Rural), mise en place le 2 juin 2016, a repris toute cette matière et a organisé trois tables-rondes du territoire afin d'identifier clairement les grands enjeux pour le territoire, les grands défis d'avenir. Elle s'est ensuite réunie pour traduire ces défis en objectifs de développement.

Les 38 membres de la CLDR planchent désormais sur les projets concrets. Durant neuf séances thématiques de travail, de mars à mai 2017, les pistes de projets existantes seront précisées et de nouvelles pistes seront imaginées.

- 6 rencontres avec les acteurs locaux, dans les thématiques suivantes : culture, agriculture, tourisme, nature, solidarité et citoyenneté, santé et services à la personne.
- 3 séances de dialogue avec des intervenants extérieurs, autour des thématiques suivantes : mobilité, aménagement du territoire, énergie.

À l'issue de ces 9 séances, la CLDR sera en mesure de faire un tri dans la longue liste des propositions, et d'établir un ordre de priorité dans les projets à mettre en œuvre. Cette étape délicate vise à déterminer un ensemble bien articulé de projets réalistes (dans les moyens d'action de la Commune), pertinents et cohérents.

La suite consistera en l'approfondissement des projets retenus pour les décrire dans des fiches, puis le programme final sera défendu devant les instances décisionnelles.

suite p.6 >>

www.odr-saint-leger.info

Le site Internet de l'Opération de Développement Rural de Saint-Léger est désormais accessible. Il reprend toutes les informations nécessaires pour comprendre la démarche et retracer le parcours accompli.

Pour plus d'informations :

Commune de Saint-Léger
Philippe Lempereur (échevin)
Gwenaëlle Poncelet (employée)
Rue du Château, 19 - 6747 Saint-Léger
063/23.92.94
gwenaelle.poncelet@publilink.be
philippe.lempereur@publilink.be

Fondation rurale de Wallonie
Nicolas Lecuivre – Annick Samyn – Fanny Van der Smissen (Agents de développement)
Rue de France, 19A – 6730 Tintigny
063/44.02.02
n.lecuivre@frw.be
f.vandersmissen@frw.be
a.samyn@frw.be





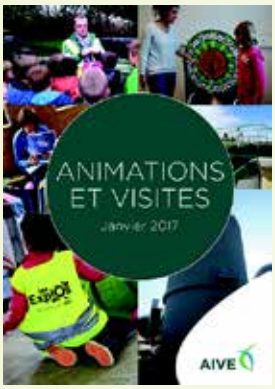
ENVIRONNEMENT



Les Infos de l'AIVE

ANIMATIONS DANS LES ÉCOLES

Découvrez les nouveautés 2017 de l'AIVE



En plus des visites de stations d'épurations, des recyparcs et des sites de traitement des déchets, les conseillers en environnement de l'AIVE réalisent gratuitement des animations dans les écoles sur les thèmes de l'EAU et des DÉCHETS. Régulièrement, ils créent aussi de nouvelles animations. Ces nouveautés ont été intégrées au guide des Animations et visites, janvier 2017.

À télécharger sur : **www.aive.be > Pour les Jeunes.**

LE CHIFFRE



Aujourd'hui, 91 stations d'épuration collective sont gérées par l'AIVE.

Grâce à ces 91 stations réparties sur l'ensemble de la province du Luxembourg, une grande partie des eaux usées sont épurées avant de rejoindre le milieu naturel.

Découvrez-les sur **www.aive.be > Eau > Les stations d'épuration de l'AIVE**

NE DITES PLUS « PARC À CONTENEURS » !



Implantés dans les communes depuis plus de 25 ans, les parcs à conteneurs changent de nom. Dès maintenant, nous les appelons les RECYPARCS. Parce qu'au final, la plupart des déchets qui y sont collectés sont destinés à être … RECYCLÉS ! Cette appellation s'applique d'ailleurs à tous les « parcs à conteneurs » wallons.

Du bois durable dans vos jardins

L'hiver est bientôt derrière nous et nous attendons tous le printemps avec impatience. Peut-être avez-vous déjà commencé à préparer petit à petit votre jardin et à envisager de nouveaux aménagements?

Si vous aimez profiter de la nature, l'impact environnemental de vos actions fait sûrement partie de vos préoccupations. Alors, pour l'aménagement de votre jardin, pensez aussi à opter pour du mobilier en bois issu de forêts gérées de manière durable. Un bac à sable, une balançoire ou peut-être même une piscine pour vos enfants, des bacs en bois pour vos fleurs et vos plantes et des copeaux en bois, une cabane, une terrasse et même la clôture de votre jardin peuvent être fabriqués à partir de bois durable.

Reconnaissables au label PEFC, ces produits vous offrent la garantie que le bois à partir duquel ils sont fabriqués est issu d'une forêt gérée de manière écologique et responsable. Pas de coupe illégale de bois, pas de violations des droits humains, mais la garantie du respect de la biodiversité, d'un salaire décent pour les travailleurs forestiers, de l'aménagement des forêts pour les loisirs,…

Pour offrir un bel avenir aux forêts, à vos enfants et à votre jardin, pensez au label PEFC.

Le saviez-vous ? Tous les produits en bois labellisés PEFC peuvent être achetés avec des éco-chèques.

Plus d'info: **www.pefc.be**.



© Solid



© Quintelier



© Plastivan

Embellissement de notre commune

On a nettoyé…

C'est sous un beau soleil de printemps qu'un nombre record de bénévoles s'est rassemblé ce samedi 25 mars pour récolter les déchets le long des routes et des cours d'eau de notre belle commune.

Comme à chaque fois, la convivialité était au rendez-vous et pâtés et tartes ont été partagés après le ramassage.

Pas loin de 150 participants ! Quel enthousiasme !

Encore un tout grand **MERCI** à vous, associations, police, enfants, parents et service travaux, qui avez répondu présent à cette journée placée sous le signe de la bonne humeur. Le nombre de déchets ramassés a diminué par rapport aux autres années, on y arrivera !





On plante !

Vous avez la main verte et quelques heures à nous consacrer ? **Le vendredi 12 mai**, Le Cercle horticole, le Service Travaux et la commune de Saint-Léger vous attendent nombreux pour fleurir les parterres dans les différents villages.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Monique JACOB au 0471/83.15.13.

Pour vous inscrire, vous pouvez contacter Laurent LAMBERT au 063/23.92.94 ou par mail à l'adresse **laurent.lambert1@publilink.be**

Merci à tous pour votre participation à ces différentes activités.

Monique JACOB,
Échevine de l'Environnement

Écoles propres, on participe !

Né d'une synergie entre les responsables de l'environnement, Étienne CHALON, Échevin à Virton, Monique JACOB, Échevine à Saint-Léger et Céline ZINTZ du Contrat Rivière Semois-Chiers ont lancé le défi de rassembler tous les acteurs pour organiser « Écoles Propres ».

Différents partenaires ont répondu présents et surtout 22 écoles ont relevé ce défi :



Beaucoup de créativité et d'imagination ont motivé ces jeunes de primaire et secondaire.

Exemples :

- Création d'un porte-clefs « poubelle » à chewing-gum et mégots ;
- Réalisation de vêtements, bijoux et accessoires avec différentes matières recyclables et un défilé pour clôturer cette semaine d'exposition dans les caves de l'Hôtel de Ville de Virton.





suite p.8>>

Voici les différentes actions entreprises par les écoles sur notre commune :

À l'annonce du projet « Écoles Propres », les écoles se sont investies dans d'autres démarches encore non exploitées.
À la suite d'échanges, de débats et de conclusions positives et constructives, voici les différents projets menés dans les écoles communales de Saint-Léger et Châtillon :

Accueil et 1re maternelle de Saint-Léger :

- Installation d'un lombricomposteur afin de recycler les déchets organiques des collations. Ils en récolteront un engrais naturel qu'ils utiliseront pour leurs semis et plantations.
- Recyclage des chutes de papier couleur en pâte à papier pour en refaire des feuilles qui leur serviront lors de différents bricolages.

Classes de 2e et 3e maternelles de Saint-Léger :

Réalisation de jardinières écologiques en fabriquant des bacs à fleurs.
Après la sélection de matériaux, les enfants ont participé à la récolte des bouteilles en plastique. Ils ont trouvé des palettes en bois dans une entreprise qui ne les utilisait plus.
Lorsqu'ils ont terminé de dresser la liste du matériel (confection d'une affiche imagée), ils se sont attelés à poncer, peindre les différents éléments dont ils avaient besoin pour leur projet.
Puis, il est venu le temps de semer dans les bouteilles diverses fleurs et plantes aromatiques.

Classes de 2e et 3e maternelles de Châtillon :

Fabrication de savon liquide afin de remplir les flacons pompes qui leur servent au lavage des mains et présents dans chaque classe. Ils décoreront ceux déjà existants afin de ne plus en acheter tout au long de l'année.

Classes de 1re et 2e primaire de Saint-Léger :

Les enfants ont voulu réaliser des sacs réutilisables en tissu.
Pour cela, ils ont tout d'abord récolté des tissus de chez eux pour après y découper chaque gabarit en respectant les bonnes dimensions.
Ensuite, ils ont placé les aiguilles sur les tissus et Madame Charlotte a utilisé son fer à repasser pour aplatir les bords.
Enfin, Madame Cécile est venue avec sa machine à coudre en classe afin de permettre à chacun de coudre son sac.
Avec beaucoup d'entraide et de coopération, les enfants ont réalisé ce projet avec énormément de plaisir.

Classes de 1re et 2e primaires de Châtillon :

Comme c'est plus facile d'apprendre en s'amusant, ils ont fabriqué un jeu sur le tri des déchets après bien sûr des découvertes et une belle synthèse sous forme d'affiche à découvrir à l'école.

Classes de 3e et 4e primaires de Saint-Léger :

Les élèves ont réalisé des savons.
Dans un premier temps, afin de récolter des restes de savon, ils ont créé des affiches qu'ils ont apposées dans les différents commerces du village insistant sur le recyclage.
Une fois récoltés, ils les ont râpés et fait fondre avec un peu d'eau. Ce mélange a été moulé et après quelques heures de patience, de nouveaux savons étaient prêts à être utilisés.

Classes de 5e et 6e primaire de Saint Léger :

Ils se sont rendu compte que l'environnement n'est pas toujours respecté aux abords de l'école, ils ont réalisé 4 poubelles (en employant le plus de matériaux de récupération possible) qui constitueront un sentier de la propreté afin de ne plus voir des détritus gâcher notre nature.

MERCI à tous pour votre participation!

Durant cette campagne la commune de Saint-Léger a distribué plus de mille porte-clés poubelles, afin de conscientiser au respect de dame nature.
Ils sont toujours disponibles au guichet de l'administration.

En pages 10 et 11 : photos des activités

VIE SOCIALE



— Soutien à l'investissement en matière d'accueil de la petite enfance —

Il s'agit d'un dispositif permettant d'octroyer des prêts à taux réduit et une prime pour l'équipement et la sécurisation des lieux d'accueil de type familial (accueillant(e)s et co-accueillant(e)s)
Les prêts pouvant être octroyés sont d'un montant de 3.000 à 10.000 euros. La prime sera de maximum 20% du prêt octroyé.
Le but de ce dispositif est de soutenir le maintien et la création de places d'accueil dans les milieux d'accueil de type familial (accueillant(e)s – co-accueillant(e)s).

Les bénéficiaires de ce dispositif sont les accueillant(e)s conventionné(e)s ou autonomes ainsi que les services d'accueillants d'enfants conventionnés.
Afin d'en bénéficier, il faut introduire une demande auprès de l'organisme financier désigné par la Région wallonne :

CREDAL,
Place de l'Université, 16
1348 Louvain la Neuve
tel : 010/48.33.50.
mail : **microcredit@credal.be**.

Pour plus d'informations :
http://socialsante.wallonie.be/?q=bbpack

Un léodégarien primé : Thierry ADAM

ATHUS

Piscines primées parmi 105 sélectionnées

L'entreprise Adam piscine se distingue à nouveau dans le concours national : le Wallon emporte deux prix face à la concurrence flamande.



Thierry Adam avec une toute petite partie de son équipe. EdA

L'autre prix, une médaille d'argent, récompense une création intérieure dans la catégorie de plus de 100 000 €.

• Jean-Paul DAUVENT

Thierry Adam vient d'emporter au concours national 2016 deux prix pour des réalisations privées locales. Il avait déjà été consacré par une médaille d'or l'an dernier pour sa première participation.

À nouveau, il a été jugé par ses pairs, dans le cadre du concours organisé par la BSPA, l'association belge des pisciniers, fabricants et fournisseurs de matériel de piscines.

430 projets rentrés, 105 sélectionnés dont les deux d'Athus

Avec cette double consécration, il entre dans le gratin national face notamment à des entreprises de la région néerlandophone quantitativement nettement supérieures.

La première réalisation primée dans la catégorie de prix supérieurs à 80 000 € concerne une piscine extérieure de 15 x 5 x 1,5 m avec murs en béton, contre-murs en pierre d'Ardenne pour laquelle le jury a relevé « *une parfaite intégration dans le paysage luxembourgeois* ».

Elle comprend également des aménagements complémentaires escaliers, jardin, fleurs, pelouses.

L'autre prix, une médaille d'argent, récompense une création intérieure dans la catégorie des plus de 100 000 euros. « *Tout a été conçu, proposé et accepté par notre client : il s'agit d'une piscine miroir qui, avec le jacuzzi annexe, déborde des quatre côtés que l'on a placés dans un décor de forêt de bambous* » explique Thierry Adam qui reconnaît que le débordant, est sa spécialité.

Pour ce concours 2016, 430 projets ont été inscrits pour la Belgique, 105 ont été sélectionnés. Le jury ne s'attache pas uniquement à l'image externe mais analyse aussi tous les aspects techniques du dossier. Adam Piscine est la seule société en Wallonie qui enlève deux prix.

L'entreprise et les 10 salariés bientôt près de l'Ikéa

L'entreprise qui compte une dizaine de personnes est installée dans la zone artisanale et commerciale du PED d'Athus.

Depuis toujours passionné par les piscines et le wellness, Thierry Adam, originaire de Saint-Léger, a créé son enseigne après être passé par le Grand-Duché, a exploité jusqu'en 2005 à Athus, une franchise Superbois (Hubo). Aujourd'hui, c'est tout l'univers de la piscine qu'elle soit privée, individuelle, professionnelle, intérieure ou extérieure qui le motive.

Fin d'année, il déplacera ses activités dans un nouvel immeuble juste à côté d'Ikéa sur la zone grand ducale contiguë. ■

Article de l'Avenir du Luxembourg du 14 février 2017 – Jean-Paul DAUVENT

Dépistage de la rétinopathie diabétique

Dans notre province, le délai d'attente pour avoir un rendez-vous chez un ophtalmologue varie de 6 mois à un an, car la densité démographique médicale en ophtalmologie y est défavorable.

Pourtant dépister cette complication du diabète est facile et importante pour éviter une évolution qui peut conduire à la perte de la vision.

Les Maisons du diabète organisent ce dépistage en collaboration avec des ophtalmologues de notre province.

Avec une caméra spéciale, sans dilatation des pupilles, une photo du fond de l'œil (rétine, vaisseaux sanguins,…) sera prise. Les images seront ensuite envoyées à un ophtalmologue pour analyse et un courrier sera envoyé au médecin traitant quant à la suite à donner.

Une participation aux frais de 15 euros sera perçue sur place

Ce dépistage s'adresse à toutes les personnes diabétiques n'ayant pas vu un ophtalmologue les 15 derniers mois et n'ayant pas un rendez-vous dans les 6 prochains mois.

Prise de rendez-vous obligatoire au **084/41.10.00** ou via le **formulaire en ligne** à l'adresse **http://www.maisondudiabete.be/deacutepistage-reacutetinopathie.html**

Bastogne le 9/05/2017
Athus le 16/05/2017
Bièvre le 23/05/2017
Marche-en-famenne le 10/10/2017
Libramont le 17/10/2017
Arlon le 24/10/2017











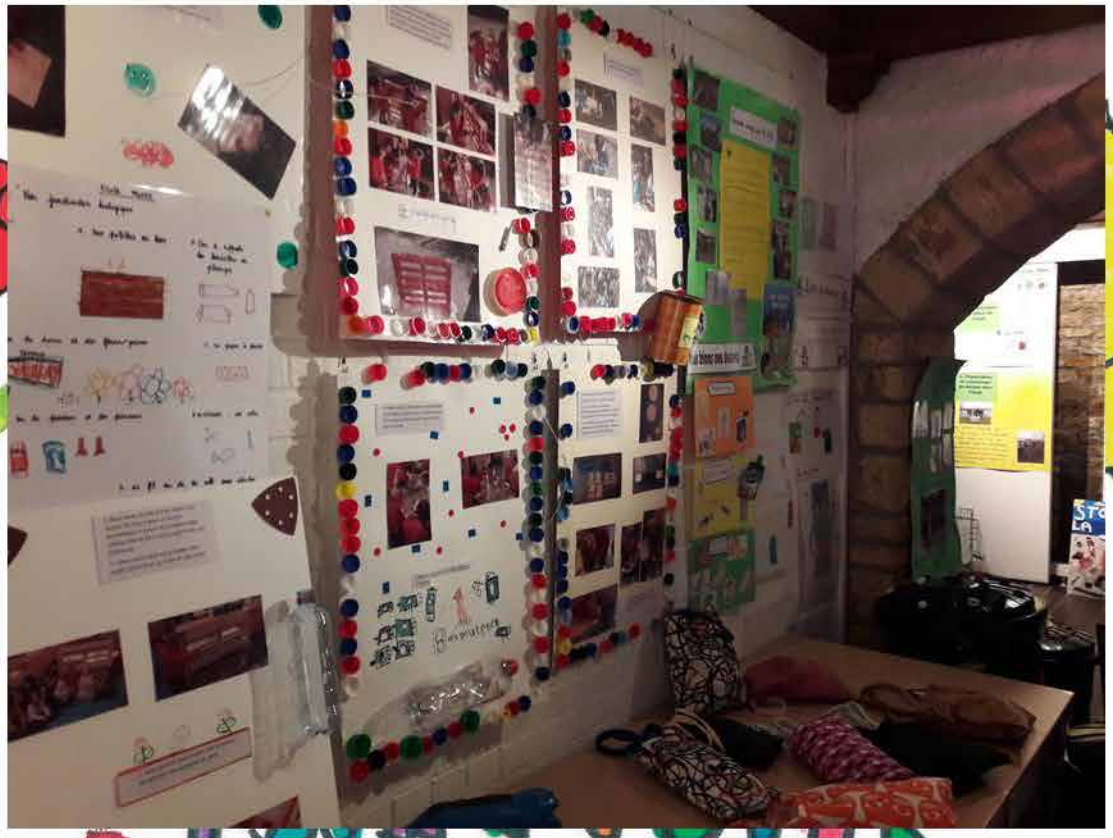




















Toutes ces réalisations ont été exposées durant la semaine du 17 au 26 mars dernier dans les caves de l'Hôtel de Ville de Virton.

Faites appel au taxi social

Qui peut faire appel à notre service ?

Toute personne majeure habitant sur la commune de Saint-Léger et faisant partie d'une des catégories suivantes :

- âgée de 60 ans et plus ;
- handicapée à 66 % au moins ;
- toute personne suivie sur le plan social par nos services avec accord de la Présidente et du Secrétaire du CPAS ;
- les personnes connaissant des difficultés passagères de transport suite à une maladie, un accident ou à l'hospitalisation d'un proche.



Quels types de déplacements sont assurés ?

- bénéficier de soins de santé (consultations chez le médecin ou à l'hôpital, kiné, dentiste,...) ou de médicaments (pharmacie) ;
- accomplir des démarches auprès d'administrations ou services ;
- se rendre dans les commerces dans un rayon de 20 kilomètres ;
- toute autre démarche à caractère social (entretien d'embauche par exemple).

Le Taxi Social fonctionne du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Le transport est payant pour les déplacements tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la commune selon le tarif suivant : **0,25 € du kilomètre**.

Pour les personnes connaissant d'importantes difficultés financières, ce tarif peut être adapté.

Pour tout renseignement, contactez le CPAS de Saint-Léger :

Mme BOOMGAERT au 063/60.83.48 ou Mme DI IULIO au 063/60.83.49

Vous pouvez également consulter le site du CPAS : http://cpassaint-leger.be dans la rubrique « nos services spécifiques » pour plus de détails.

Service de brico-dépannage

Qui peut faire appel à notre service ?

Toute personne majeure habitant la commune de Saint-Léger et faisant partie d'une des catégories suivantes:

- âgée de 65 ans et plus ;
- souffrant d'un handicap reconnu ou d'une incapacité passagère ;
- en difficulté passagère (avec accord de la Présidente et du Secrétaire du CPAS).



Quels travaux peuvent être assurés ?

Nous pouvons réaliser pour vous des travaux de réparation du logement, d'entretien des espaces verts et de l'habitat.

Par exemple : raboter une porte qui frotte, raboter un châssis qui coince, réparer un volet coincé, réparer des plinthes, remplacer une ampoule, remplacer un robinet, un siphon, refixer un WC, une planche, remplacer quelques carrelages cassés ou descellés, nettoyer une cour ou un dallage au Karcher, déblayer la neige, tondre une pelouse (maximum 5 ares), ramasser les feuilles, couper une haie (2 m de haut maximum), changer une bouteille de gaz, rentrer du bois, entretenir une tombe,…

La liste complète des travaux acceptés vous sera communiquée lors de votre inscription.

Le tarif horaire varie en fonction de vos revenus, de 6 € à 12,10 € de l'heure, pour tout type de travaux.

Avant de prendre un premier rendez-vous, vous devrez remplir une fiche de renseignements, signer le règlement du service de brico-dépannage et fournir des preuves de vos revenus afin de déterminer le tarif qui vous sera demandé.

Si vous souhaitez prendre un rendez-vous, vous devez contacter la permanence du service de brico-dépannage : Mme BOOMGAERT au 063/60.83.48 ou Mme DI IULIO au 063/60.83.49

Vous pouvez également consulter le site du CPAS : http://cpassaint-leger.be dans la rubrique « nos services spécifiques » pour plus de détails.

ORES – Visualisez les pannes et interruptions planifiées en direct

ORES
OPÉRATEUR DES RÉSEAUX GAZ & ÉLECTRICITÉ

Pour tout citoyen, une panne ou une interruption planifiée de l'alimentation électrique est toujours contraignante. Pour faciliter la vie des clients, ORES a mis au point un outil qui permet de connaître en direct le statut et l'heure prévue de résolution d'une coupure.

Il suffit à l'internaute d'entrer le code postal de la localité concernée par la coupure sur www.ores.be. Il peut alors directement savoir si la panne a déjà été signalée auprès d'ORES. Si ce n'est pas le cas, il est invité à le faire en contactant le 078/78.78.00.

Nous vous invitons via le lien suivant à découvrir cette application : **https://www.ores.be/particuliers-et-professionnels/pannes-et-interruptions.**

La Station Titres-Services s'appelle désormais Clixxs

Catherine a le plaisir de vous recevoir à la centrale de repassage, tous les jours à partir de 8h30 et le lundi et le mercredi dès 7h30 pour s'occuper de votre repassage.

Sonia et Isabelle ont le plaisir de vous accueillir au bureau à Saint Léger, où nous pouvons compter déjà une quarantaine d'aides ménagères de la région sous contrat.

Si vous êtes à la recherche d'une aide-ménagère, ou si vous êtes à la recherche d'un emploi, n'hésitez pas à prendre contact avec le bureau au 0471/50.10.10, elles pourront répondre très certainement à vos attentes.





Site internet :
http://www.clixxs.be/agence/clixxs-saint-leger/48

Don d'organes

Pourquoi il est important d'être donneur de ses organes ?

Parce qu'en Belgique près de 1300 patients par an ont besoin d'un organe pour guérir ou survivre.
Seuls 2/3 d'entre eux vont disposer d'un organe. Cela veut dire que quelques 400 personnes vont mourir faute d'un organe disponible.
Et demain cela peut être vous ou un de vos proches qui aurez besoin d'un organe.
C'est donc un superbe acte de solidarité que de décider de son vivant que vous serez donneur de vie à votre décès, en décidant d'accepter que vos organes soient prélevés pour servir à d'autres de tous âges, qui en ont besoin pour vivre.

Pour vous déclarer donneur de vos organes :

Dans votre commune :
Au service population aux heures d'ouverture normales en semaine.

Que dois-je faire suite à ma déclaration de volonté de don d'organes?

Il y a 2 choses qui doivent être faites :

La première : dire à vos proches que vous voulez que vos organes soient donnés à votre décès. C'est la façon la simple et la plus importante de déclarer votre volonté

La seconde : aller dans votre commune au service de la population pour y officialiser votre volonté afin qu'elle soit enregistrée dans le registre national et dans le fichier consultable par les équipes médicales pour qu'elles puissent vérifier votre position en matière de disponibilité de vos organes en cas de décès. A noter que vous pouvez aussi aller dans votre commune pour déclarer et enregistrer sur le registre national le fait que vous n'êtes pas donneur.

Pourquoi faut-il aller à la commune pour confirmer votre volonté ?

Parce que cela officialise votre volonté et permet de répertorier dans le registre national votre volonté (positive ou négative) de donner vos organes et cela permet ainsi au corps médical de vérifier quelle était votre volonté, exprimée ou non, au registre (et nous rappelons que la loi dit que si vous n'avez pas précisé votre position vous êtes présumé donneur, cela veut dire que le corps médical est en capacité de prélever vos organes). Etre répertorié au registre est surtout important au cas où vous décéderiez en un endroit ou à un moment où votre famille ne serait pas accessible par le corps médical, qui ne pourrait dès lors s'enquérir ni de votre volonté, ni de leur accord. En l'absence de la famille et en consultant le dossier ils sauront dès lors quelle était votre position, si vous l'aviez officialisée à la commune bien sûr, ce qui leur permettra de pratiquer ou non le prélèvement d'organes.

VOUS AVEZ DES QUESTIONS SUR LE DON D'ORGANES ?

Appelez le numéro gratuit : 0800/11.254
Ou visitez le site internet : **http://www.teledon.be/**



Voiture partagée

« Jeune homme cherche partenaires avec lesquels partager l'usage d'une auto à Saint-Léger... » par Olivier SAUSSUS, habitant de Saint-Léger

Explication du concept :

Ni tronçonnage d'auto, ni covoiturage, le partage d'auto désigne le fait que plusieurs usagers se partagent l'utilisation d'une voiture unique. Il ne s'agit donc pas pour eux de l'utiliser en même temps, mais bien séparément.

Dans le domaine de la mobilité, le partage d'auto est une alternative à la voiture privée. Il ne s'agit pas de se passer d'auto, mais plutôt de l'envisager autrement que dans une logique de propriété privée dont l'usage est réservé à son propriétaire. Dans le partage d'auto, soit la voiture est mise en copropriété entre les usagers, soit elle reste le bien d'un propriétaire (un individu ou une société) qui la prête ou la loue.

Vous êtes partant ou encore hésitant ? Vous voulez rejoindre le groupe ou avez besoin d'en savoir plus ? Merci de prendre contact au 063/40.50.10.



VIE SPORTIVE

Une belle performance pour le club de karaté



Le dimanche 5 février dernier, les élèves du Karaté Club de Saint-Léger ont obtenu avec succès leurs nouveaux grades. Le passage a été présidé par le Sensei BINDA 8e Dan entraîneur et sélectionneur de l'équipe Belge de Karaté IBA ainsi que le Sensei Didier COLAS 6e Dan et le Sensei Johan MORIS 6e Dan membres du jury.

C'est après plusieurs mois d'entraînements intenses que les trois élèves et leur Sensei ont obtenu leurs nouvelles ceintures noires.

Sempai (assistante de cours) Patrizia SBAGLIA-SCIFO a réussi sa deuxième Dan. (Elle est aussi la trésorière et donne les entraînements depuis plus de trois ans), Benjamin GUILLAUNE et Philippe LEMPEREUR ont passé leurs premières Dan avec une belle performance au niveau de l'IPPON Kumité (techniques de combat).

Le SENSEI Jean-François SBAGLIA a obtenu quant à lui sa troisième Dan (Président et entraîneur principal du club).

Ce passage de grade aurait été difficile sans l'aide Sempai Isabelle LAM-CHAPELLE, experte en kata, qui a assisté et entraîné aux côtés du Sensei SBAGLIA les élèves depuis le 1er septembre 2015.

Le club de karaté de Saint-Léger rassemble de plus en plus d'enfants et adultes ayant pour chacun des attentes différentes

C'est quoi au final le Karaté ?

Endurance et coordination sont les principales **qualités physiques** que développe le karaté.

Ce sport de combat apprend également à mieux **canaliser son énergie et son stress**. Les pratiquants apprécient le karaté pour **« le calme, la sérénité et la maîtrise de soi »** qu'il apporte.

Le karaté n'est donc pas seulement un sport de combat, c'est aussi **« une pratique respectueuse de certains codes moraux »**.

Envie d'essayer ce sport ?

Si vous voulez participer aux entraînements de Karaté de Saint-Léger, vous pouvez venir :

- le lundi de 18H15 à 19H30 pour le kumité (à partir de 6 ans) ;
- le jeudi de 18h15 à 19h30 pour les katas.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Sensei SBAGLIA au 0471/29.44.68

Aïkido

Ce samedi 18 mars a eu lieu au complexe sportif de Saint-Léger le 1er stage fédéral organisé par l'Association Francophone d'Aïkido.

Ce stage dirigé par François WARLET Shihan a ainsi permis à quelques membres du club de Saint-Léger et de Saint-Mard de partager leur passion avec d'autres pratiquants.

L'aïkido est l'art martial de la paix et de l'harmonie.

Sans compétitions, mais dans la recherche du développement personnel.

Sans catégories de poids, ou d'âge, tout le monde peut le pratiquer dès l'âge de 7 ans.

L'Aïkido vous offrira un moyen de gestion de votre stress du quotidien, et une autodéfense personnelle.

Venez nous rencontrer au complexe sportif de Saint-Léger, vous avez 2 cours d'essai gratuit.

Voici les heures des entraînements:

- Vendredi 18 - 19 heures pour les enfants
- Vendredi 19 h 15 à 21 heures pour les adultes.

DojoCho Marc LAHAYE : 0470.57.40.28 ou
aikido.tenshinkan@gmail.com

https://aikidotenshinkan.wixsite.com/index



Meix-Le-Tige coiffe les lauriers en P2 Dames

« Avec six points d'avance sur Bouillon, son plus proche poursuivant, Meix-Le-Tige pouvait devenir champion de P2 Dames vendredi dernier. La condition ? Aller prendre au moins un point chez les Bouillonnaises. Contrat largement rempli puisque les filles de Joao Fernandes Gouveia ont été s'imposer 1-7 au pied du château. Si les deux premières occasions sont en faveur de Bouillon, sur sa première opportunité, Meix fait mouche quand le coup franc de Palumbo surprend Rué (0-1). Bouillon revient toutefois dans la partie quand Céline Masson, après un sprint digne d'Usain Bolt, dépose deux joueuses de Meix, efface la gardienne et place dans le but vide. Du grand art (1-1). Espoir de courte durée toutefois pour Bouillon puisqu'avant la pause, Meix frappe deux fois. Les Sudistes, qui n'ont pas perdu une seule fois depuis le début de la saison, soignent leurs statistiques en plantant quatre nouveaux buts au deuxième acte. Les buts des championnes ont été inscrits par Palumbo (5) et par Stoffel (2). Un titre entièrement mérité pour Meix qui a enregistré vingt victoires en autant de rencontres. Au niveau des statistiques, Meix a planté la bagatelle de 192 buts. Et derrière, Meix n'a pris que neuf petits buts. En vingt matches, Lisiane Cailteux, le dernier rempart de Meix, a gardé douze fois le zéro derrière. Meix-Le-Tige retrouvera donc la P1 la saison prochaine, un niveau que l'équipe a connu dans un passé pas si lointain. »

Article de l'Avenir du Luxembourg du 5 avril 2017
Loïc MÉNAGÉ



VIE TOURISTIQUE



Journées Wallonnes de l'Eau

Le dimanche 19 mars, ce n'est pas moins d'une soixantaine de marcheurs qui ont participé à la marche organisée dans le cadre des Journées Wallonnes de l'Eau.

Cette année, c'est la sablière de Monsieur et Madame LANNOY qui était mise à l'honneur lors de cette balade organisée en collaboration avec le Syndicat d'Initiative de Saint-Léger et le Contrat Rivière Semois-Chiers et la Commune de Saint-Léger.

Petits et grands ont été très attentifs à cet environnement et aux explications fournies par Monsieur Paul JACOB, ce guide d'exception.

Un grand merci à tous les participants et aux organisateurs de cette belle journée.



À la découverte du futur Ravel Arlon Saint-Léger

La ville d'Arlon et la commune de Saint-Léger s'associent pour vous faire découvrir à Vélo le futur Ravel Arlon/Saint-Leger W9, autrefois ligne de chemin de fer vicinal Arlon-Ethe 1892/1935. Au départ du village de Toernich une visite groupée à vélo vous fera respectivement découvrir le projet de golf du domaine du bois d'Arlon, le tracé de l'ancien vicinal, les vestiges restants et surtout le futur projet de création du Ravel Saint-Léger/Arlon. Le parcours rejoindra le Ravel existant entre Châtillon et Saint-Léger où le Cercle de Recherche et d'Histoire local vous présentera divers panneaux didactiques retraçant le passé de la ligne vicinale. Stand et animations prévues à l'ancien hôtel beau séjour à Châtillon.

Voies d'eau, de terre et de fer : À la découverte d'un tronçon de l'ancienne ligne vicinale 615 Arlon-Ethe.

Sur le territoire de la commune de Saint-Léger, l'assiette en site propre forestier de la ligne créée en 1892 et désaffectée en 1935 a été aménagée pour le trafic lent dès 1985. Elle conduit de l'ancienne station de Meix-le-Tige à l'arrêt « Saint-Léger Dominicy » en passant par les stations de Châtillon et Châtillon fourneau sur une distance de près de 5 km. À l'occasion du 125e anniversaire de la création de la ligne, les participants pourront parcourir le trajet balisé par des panneaux descriptifs répartis tout au long de l'itinéraire. Une animation permanente sera installée à l'ancien hôtel « Beau Séjour » en bordure du RAVeL à proximité immédiate des anciens fourneaux sidérurgiques de Châtillon.

Un carnet ludique destiné aux enfants sera remis aux familles participantes.

Organisation :

Cercle de Recherche et d'Histoire de Saint-Léger en Gaume avec la collaboration de l'Administration communale.

Contact :

Pierre DOMINICY : 063/23.90.69
pierredominicy@voo.be





Et si nous parlions RAVeL ?

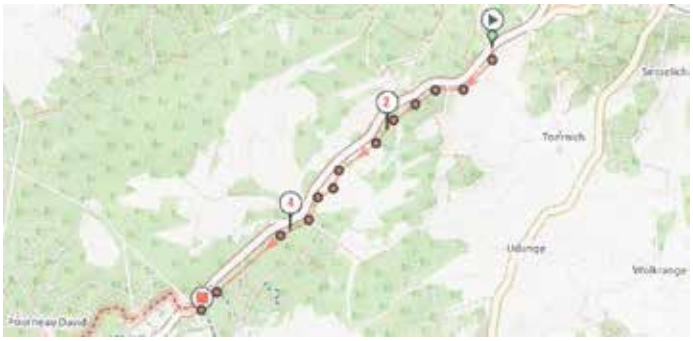
Depuis presque deux ans, notre commune a rassemblé les différentes communes du Sud-Luxembourg autour d'un projet à long terme et chapeauté par IDELUX : le développement du RAVeL W9 et la mise en place de boucles touristiques à thèmes.



Dans ce contexte, un groupe de travail composé de membres de la minorité et de la majorité s'est mis en place. Son rôle a été de rassembler les différentes communes autour de ce projet. **Le résultat final sera l'élaboration par IDELUX d'un schéma directeur** prévoyant les différents tracés et servant de base aux communes pour lancer des appels à projets en vue d'obtenir des subsides, de réaliser des travaux sur fonds propres,….

C'est surtout l'occasion de relier nos différentes communes ! Bien sûr, on part sur du long terme ! Bien que cette mise en œuvre prendra quelques années, il est important de souligner qu'enfin, **toutes les communes se sont associées et peuvent faire poids auprès des pouvoirs subsidiants**.

Lors d'un précédent Conseil communal, notre commune a désigné un auteur de projet dont la mission va être de réaliser un relevé topographique du tronçon rond-point de Chatillon/route d'Udange et d'estimer les coûts.



Nous y travaillons en collaboration avec l'asbl « Chemins du rail » qui se charge du repérage des tracés, les maisons du tourisme pour les mises en tourisme (projet Gallor)…

Membres du groupe de travail :
Cyrille GOBERT, Joseph CHAPLIER
Échevin responsable :
Philippe LEMPEREUR 0498/21.07.27

Et pourquoi la « route de la rouge-eau » sera-t-elle coupée du 15 juin au 15 septembre ??

Lors de ces réunions entre communes, nous avons réfléchi au futur tracé vers Virton…
L'itinéraire retenu par notre commune est un tracé reprenant en partie la voirie vers la Rouge-Eau (dite route du bois).
À long terme, cette voirie serait déclassée entre Étalle et Saint-Léger (protection des captages, double emploi,…)
Avant la réalisation effective de ce tronçon, les deux communes ont convenu de progressivement rendre ce parcours accessible à la mobilité douce.
C'est pourquoi, du 15 juin au 15 septembre de chaque année, cette route sera barrée et réservée à l'usage exclusif des usagers cyclos et pédestres.



Pour vous rendre au chalet de la Rouge-Eau durant la période estivale, nous vous invitons à prendre votre vélo ou bien d'utiliser l'autre accès via la Voie de Vance

Location de vélos à assistance électrique

Au Syndicat d'initiative de Saint-Léger et sur rendez-vous :

Par téléphone : 0471/66.26.39
Par mail : e.velo@sisaintleger.be

Ouverture de la saison estivale au Lac de Conchibois

Zone de baignade et cafétéria ouvertes du 23.06 au 31.08

Heures d'ouverture de la cafétéria :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi : de 13h00 à 21h00
Le vendredi : de 13h00 à 23h00
Le dimanche : de 13h00 à 22h00

Baignades sous surveillance d'un maître-nageur diplômé : de 13h00 à 19h00

Activités à ne pas manquer :

Big jump : dimanche 9 juillet
Soirée dansante et feu d'artifice : vendredi 21 juillet
Fermeture le 15.08.2016

Toute la nouvelle équipe vous y attend !



Nous recherchons des maîtres-nageurs qualifiés pour surveiller la zone de baignade durant les heures autorisées.
Si cela vous intéresse et que vous désirez vous former pour devenir maître-nageur, la commune de Saint-Léger rembourse une partie du coût de la formation.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter Daniel TOUSSAINT au 063/58.99.22 ou par mail daniel.toussaint@publilink.be ou Monique JACOB au 0471/83.15.13.

Plaine d'été

Les petits (2,5 - 4 ans)
à Meix-le-Tige Ecole communale - 2 Rue d'Udange

24 - 28 juillet	31 juillet - 4 août	7 - 11 août
LES ANIMAUX	LES CONTINENTS	DISNEY

Les grands

4-12 ans	5-12 ans	5-12 ans
17 - 20 juillet	24 - 28 juillet	31 juillet - 4 août
à Meix-le-Tige	à Châtillon	à Saint-Léger
École communale 2 Rue d'Udange	Salle des fêtes 86 Grand Rue	École communale 7 Rue de Conchibois
LE VOYAGE DANS LE TEMPS	LES ANIMAUX	LES CONTIENTS

Les horaires :
Activités de 9h à 16h30.
Accueil le matin à partir de 7h30 et le soir jusque 18h.

Les prix :
Semaine de 17 au 20 juillet :
32 € ou 28 € (à partir du 2ème enfant)
Les autres semaines :
40 € ou 35 € (à partir du 2ème enfant)

Chaque jour, prévoir :
sac à dos + gourde + casquette + crème solaire
ou bottes et veste de pluie (en fonction du temps)
Pour le **repas de midi**, emporter un **casse-croûte**.
Une collation est offerte à 10h et à 16h.

Une assurance « responsabilité civile et accidents corporels » couvre nos activités.

Inscription **déductible fiscalement** sur demande. Certaines **mutuelles** octroient une intervention financière aux enfants qui participent aux plaines de vacances, renseignez-vous.

Documents pour l'inscription disponibles :
- à l'administration communale
- en demandant à auxane.jacob@promemploi.be
- sur le site internet de l'Accueil Temps Libre https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Coordination Accueil Temps Libre
Auxane ZACOB 0496/53.82.88
auxane.jacob@promemploi.be
Anne SCHOUVELLER 0497/28.66.13
anne.schouveller@hotmail.be
https://sites.google.com/site/atlsaintleger

Animations intergénérationnelles

Mercredi 17 mai de 14h à 16h
à l'école de Meix-le-Tige

ATELIERS

Cuisine

Bricolage

Floral

Pour les

Méditation et émotions

A partir de 7 ans

Nature

Pour le bon déroulement de l'animation, il est impératif d'être présent dès 14h ! Merci !

Animation gratuite et ouverte à tous !

Organisée par l'Accueil Temps Libre
auxane.jacob@promemploi.be
GSM: 0496 53 82 88
anne.schouveller@hotmail.be
GSM : 0497 28 66 13

Les animations intergénérationnelles

Tous les deux mois environ, le mercredi après-midi, de 14h à 16h, à l'école communale de Meix-le-Tige, sont proposés divers ateliers à destination des enfants de 2,5 à 12 ans. Ces activités, gratuites, sont offertes par des personnes qui recherchent **le plaisir et le partage** avant tout. En fonction de leur savoir-faire et/ou de leur savoir-être, ces "aînés", "accompagnants", "animateurs en herbe" gèrent eux-mêmes leurs animations.



Ces rencontres sont de merveilleux moments de complicité entre les jeunes et les moins jeunes et un enrichissement réciproque.

Ces animations intergénérationnelles vous intéressent ? Vous voulez vous aussi intégrer le groupe, proposer un atelier ou simplement participer, accompagner.
N'hésitez plus et venez à la prochaine animation du 17 mai.

Vivement la prochaine fois ! Avec vous peut-être …

Renseignements :

- Coordinatrice Accueil Temps Libre : Auxane JACOB 0496/53.82.88
 auxane.jacob@promemploi.be
- Echevine de la Petite Enfance : Anne SCHOUVELLER 0497/28.66.13
 anne.schouveller@hotmail.be
- Site internet Accueil Temps Libre : https://sites.google.com/site/atlsaintleger



Ce qui me motive à proposer une animation aux enfants ? C'est le désir de leur partager des outils qui sont précieux pour moi (comme la méditation) et qui pourront peut-être les aider dans leur vie.

Olivier

Je participe aux animations car j'aime transmettre aux enfants.

Nicolas





Nous aimons rechercher des bricolages simples, les réaliser avec les enfants, leur permettre de les emporter et de les montrer à leurs parents.

Francine et Michel



Vive les recettes
de grand-mère
préparées avec les enfants
et dégustées tous ensemble !
Solange





Un tout petit peu de discipline et après le bonheur de voir les enfants tout fiers devant leur réalisation ! Quel bonheur, quelle satisfaction de partage
Chantal

L'intergénérationnel, c'est une rencontre avec les plus petits en prenant du plaisir à jouer, chanter, lire des histoires, bricoler et danser ensemble.
Mais c'est aussi retrouver d'autres adultes et partager ensemble
en fin d'activité un bon moment de convivialité.
Marie-Ange



Pourquoi j'aime
participer aux
animations
intergénérationnelles ?
Pour voir s'allumer plein
de petites étoiles dans
leurs yeux !
Trop chouette !
Marie-Anne





NOS JOIES, NOS PEINES



Naissances

09.01.2017 : WOLFF Arthur, fils de Kevin et de LOCATELLI Florence, Saint-Léger

13.01.2017 : HAYOT Erine, fille de Morgan et de NINO Paola, Saint-Léger

17.01.2017 : GREGOIRE Shaun, fils de Renaud et de GERAERTS Julie, Saint-Léger

13.02.2017 : MASSEM Noélie, fille de Laurent et de CLESSE Marie-Aline, Meix-le-Tige

28.02.2017 : TASIAUX Théodore, fils de Michaël et de DULIEU Marie, Saint-Léger

04.03.2017 : BARTHELEMY Owen, fils de Gilles et de TASNIER Madison, Saint-Léger

Décès

26.01.2017 : ROSMAN Michel, époux de DAUNE Marie-France, Saint-Léger
28.01.2017 : SOSSON Thérèse, veuve de BILOCQ Victor, Châtillon
04.02.2017 : PONCELET Renelle, veuve de CONTANT Albert, Châtillon
14.03.2017 : MARTIN Jacques, époux de LEFORT Annick, Meix-le-Tige
12.04.2017 : HERR Jeanne, veuve de DOMINICY Eudore, Saint-Léger

CHRONIQUE LEODEGARIENNE



Mai 2017

06/05/2017
Concert de Gala de l'Harmonie Ste-Cécile et Harmonie Junior
À 20H au Cercle St-Louis
Entrée : 5€ au prof. École de musique.
Tickets et infos : Clément BRESSARD : 0495/69.66.59

20/05/2017
Brocante de Choupa
De 13h00 à 20h00 sur la place de Choupa et dans les rues des Fabriques, Champs des oies, rue Devant Wachet et rue de l'Ermitage.
Infos : Philippe LEMPEREUR : 0498/21.07.27

21/05/2017
Repair Café
École communale de Meix-le-Tige, de 9h00 à 12h00. Informations : Cyrille GOBERT : 063/58.32.93

27/05/2017
Conférence par Marc Knaepen «Mon jardin vit !! Accueillir la biodiversité pour un jardin sans pesticides »
À la Maison du Parc naturel de Gaume, château de Rossignol de 10h00 à 11h30
Inscription préalable indispensable : a.leger@pndg.be
PAF 5 euros

28/05/2017
Barbecue de la réouverture de la Cuisine Sauvage
Cuisine Sauvage ouverte tous les dimanches du 28 mai au 27 août, de 15h à 20h.
En cas de mauvais temps, le chalet est ouvert.
Infos et réservations : Lydia GODFROID : 0479/38.49.24

29/05/2017
Don de sang
Salle des fêtes à Saint-Léger, rue du Château 19. De 16h00 à 20h00

30/05/2017
Conférence sur l'IMP : Intégration Motrice et Sensorielle des Réflexes Archaïques – son rôle dans les troubles de l'apprentissage. Présentée par Geoffrey WINAND, ergothérapeuthe.
Soutenu par l'école communale de Châtillon et l'école libre de Saint-Léger
Salle des Fêtes de Saint-Léger à 20h00

Juin 2017

02/06/2017
Auditions des élèves de l'École de musique.
Remise de diplômes suivie d'un souper.
Info : Clément BRESSARD : 0495/69.66.59

10/06/2017
Permanence d'aide au remplissage des contributions 2017
À l'administration communale, 1er étage, accès par l'ascenseur de la bibliothèque
De 08h30 à 16h30

10/06/2017
Allure libre
Départ du local des « Aventuriers Gaumais » (à côté de Varodem)
Renseignements et inscriptions : Simon BERTOUX : 0495/71.54.14 – simon.bertoux@gmail.com

15/06/2017
Visite des jardins des Fraternités Ouvrières à Mouscron
Départ à 11h00 du château de Rossignol.
Visite à 14h00 à Mouscron.
Retour vers 19h00 à Rossignol
Inscription préalable indispensable : Parc Naturel de Gaume : Anne LÉGER : a.leger@pndg.be - 0479/43.74.19
PAF : co-voiturage 15 euros/passager pour le conducteur

23/06/2017
Ouverture de la saison estivale au lac de Conchibois
Renseignements : Monique JACOB : 0471/83.15.13 ou directement au complexe sportif – 063/21.89.70

25/06/2017
Repair Café
Salle communale de Châtillon, de 9h00 à 12h00. Informations : Cyrille GOBERT : 063/58.32.93

Juillet 2017

09/07/2017
Fête au Lac de Conchibois
Big JUMP & BIG BBQ dès 12h
Organisé en collaboration avec l'Harmonie et le Complexe sportif
Renseignements :
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59
Henriette PECHON : 063/23.91.34

21/07/2017
Feu d'artifice et soirée dansante au lac de Conchibois
Renseignements : Monique JACOB : 0471/83.15.13 ou directement au complexe sportif – 063/21.89.70

Août 2017

14/08/2017
Don de sang
Salle des fêtes à Saint-Léger, rue du Château 19
De 16h00 à 20h00

15/08/2017
30e Fête sur la place du Tûche
Brocante, bbq, concert, bal à la rue Godefroid Kurth
Renseignements et inscriptions :
Michel RONGVAUX : 063/23.91.82 – 0494/59.64.09 – m.rongvaux@skynet.be

26/08/2017
Anniversaire et inauguration du Cercle St-louis rénové.
Concerts et animations diverses prévues
Info : Clément BRESSARD : 0495/69.66.59
lecercle.saintleger@gmail.com

Septembre 2017

01/09/2017
Concert de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile à la Place Armes à Luxembourg
Dès 20H
Pour y assister : Clément BRESSARD : 0495/69.66.59
harmonie.saint.leger@gmail.com

02/09/2017
Inscriptions des enfants à l'école de musique de l'Harmonie
De 9h30 à 15h au Cercle St-Louis
Directeur musical : Jonathan DEVIERE : 0478/69.60.71
Président : Clément BRESSARD : 0495/69.66.59

10/09/2017
Découverte du futur RAVeL Arlon/Saint-Léger
Départ du terrain de foot de Toernich à 13h30. Infos. Philippe LEMPEREUR – 0498/21.07.27

24/09/2017
Allure libre
Départ de l'école communale de Saint-Léger
Renseignements et inscriptions :
Yannick NIZET : 0498/612.603 - yannick.nizet.1977@gmail.com

Octobre 2017

07/10/2017
Concert'et vous ?! Pop-Rock
Au Cercle Saint-Louis
Avis aux jeunes musiciens et groupes de la commune désireux de se faire connaitre lors de cette soirée de concerts.
Renseignements :
Fabian FORTHOMME : 0484/11.13.70
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59

22/10/2017
Brocante de la bibliothèque « À Livre Ouvert »
Au complexe sportif de Conchibois de 09h30 à 16h30
Vente de livres au prix de 0,50 €/pièce
Renseignements :
Pauline PETIT - Thaïs VAN DEN BRANDE : 063/58.99.24 - biblislg@publilink.be

Novembre 2017

04/11/2017
6ème Grand Quiz
19h au Cercle St-louis
Infos et inscriptions : harmonie.saint.leger@gmail.com

13/11/2017
Don de sang
Salle des fêtes à Saint-Léger, rue du Château 19
De 16h00 à 20h00

18/11/2017
Fête des musiciens – Ste-Cécile
20h Cercle St-louis
Infos et inscriptions : Henriette PECHON : 063/23.91.34
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59
De 16h00 à 20h00

Décembre 2017

02/12/2017
L'impro des Pro !
Spectacle d'impro par Julie et Florian JUBIN-LAHURE et leurs amis Bruxellois
20H- Cercle St-Louis
Réservations : Stéphanie PARIZEL : 0496/10.53.83
Clément BRESSARD : 0495/69.66.59

08, 09 et 10/12/2017
Exposition de peintures et œuvres d'arts
Cercle Saint-Louis
Renseignements : Sophie Magnette : 0494/28.24.09
Clément Bressard : 0495/69.66.59

29/12/2017
Corrida léodégarienne
Départ du complexe sportif de Conchibois. Rens.et inscriptions : Muriel JOIRIS : 0475/77.75.69 – muriel.joiris@inca-ing.lu



Ma Cuisine 30 Créations PECHON

www.macuisine-creations.com
pechon.ma.cuisine@skynet.be

Ma Cuisine s.p.r.l. - Créations PECHON
Rue d'Arlon, 62 - B6747 SAINT-LEGER
Tél. : 063/24 00 34 - Fax : 063/24 00 35

Heures d'ouverture :
lundi - mercredi de 13h30 à 18h30
mardi - jeudi et vendredi de 10h00 à 18h30
samedi sur RENDEZ-VOUS

LÉ LYS
créations florales

Ouvert du lundi au samedi
De 9h à 12h et de 14h à 18h30
Dimanche de 10h à 12h30
Fermé le lundi matin & mercredi après-midi

Rue du 5 septembre 1 – 6747 Saint-Léger
063/ 67 67 05

DÉCOUVREZ UN CADRE DE VIE IDÉAL
À **BONNERT** (Arlon) Rue du Vicinal





THOMAS & PIRON HOME
MAISONS & PETITS IMMEUBLES

A VENDRE:
- Terrains avec projet de construction
- Maisons en construction

Infos: **061 53 12 16**
www.thomas-piron.eu

THOMAS & PIRON BATIMENT
APPARTEMENTS & CONSTRUCTIONS

A VENDRE:
appartements 2-3 ch
DISPONIBLES DE SUITE

Infos: **081 32 50 20**
www.thomas-piron.eu

Editeur responsable : Alain Rongvaux, Bourgmestre de Saint-Léger – Réalisation sprl Regifo Edition – 5070 Fosses-la-Ville – Tél. 071/74.01.37 – Fax 071/71.15.76 – Email : info@regifo.be - Votre conseiller en communication – Monsieur Roland CROSSET – Tél : 087 / 267 886